

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

---

1882.

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE DE DECQ ET DUHENT,  
9, RUE DE LA MADELEINE.

---

1882

## NOUVELLE MONNAIE

FRAPPÉE PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT HAITIEN

A L'HOTEL DES MONNAIES DE PARIS.



Il est à remarquer que ces pièces d'argent sont fabriquées d'après les prescriptions de l'Union monétaire internationale, sous le rapport du titre, du poids et du diamètre. La tranche est cannelée. Jusqu'ici, il n'a été frappé que la pièce de 1 GOURDE, que nous reproduisons plus haut et ses deux subdivisions : la pièce de 20 cent<sup>es</sup> et celle de 10 cent<sup>es</sup>. La pièce intermédiaire est encore à créer.

Nous possédons une plaque estampée très-ancienne et portant les armes de la République, dans un cartouche, la légende : VAINCRE OU MOURIR, ce qui rappelle la domination française ; nous appelons l'attention sur la nouvelle légende nationale qui se trouve inscrite sur une

banderole au bas des armes : *L'union fait la force*, c'est la première fois, nous pensons, qu'elle est employée officiellement à Haïti.

Cette monnaie est signée du nom d'un artiste de talent, M. Edmond Laforesterie (<sup>1</sup>), de nationalité haïtienne et contresignée du nom du graveur Roty.

On nous annonce la monnaie d'or; aussitôt qu'elle paraîtra, nous nous ferons un plaisir de la faire connaître et en attendant nous adressons nos remerciements à M. Henry Hoeylaerts, consul de la république d'Haïti, à Bruxelles. C'est à son obligeance habituelle que nous devons la primeur que nous offrons aujourd'hui à nos confrères.

A. BRICHAUT.

Bruxelles, le 2 décembre 1881.

(<sup>1</sup>) Lauréat à l'un des précédents Salons de Paris, auteur des nouveaux timbres-poste de la République d'Haïti.

---